

**MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA FRANCE POUR ACCUEILLIR À PARIS UN
BUREAU RÉGIONAL DU CENTRE CONSULTATIF SUR LE RÈGLEMENT DES
DIFFÉRENDS RELATIFS À DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX**

20 octobre 2025

Paris réunit les conditions idéales pour accueillir un bureau régional du Centre consultatif : hub européen et international, la capitale française présente toutes les facilités d'accès, d'installation et de fonctionnement qui permettront au bureau de déployer pleinement ses activités, tout en offrant à ses agents un environnement professionnel et un cadre de vie optimaux. Paris s'inscrit aussi dans un écosystème de premier plan mondial en matière d'arbitrage et de contentieux international, porteur de synergies pour le Centre et l'ensemble de ses missions.

Conformément à l'appel de la CNUDCI¹, la délégation française a l'honneur de présenter la manifestation d'intérêt de la France pour accueillir à Paris un bureau régional du Centre consultatif dont le statut a été adopté « en principe » par la Commission en 2024².

La création du Centre consultatif, dont la mission sera de renforcer les capacités des pays en développement en matière de règlement des différends investisseur-Etat, s'inscrit dans une conception multilatérale du commerce international que la France soutient résolument. Elle contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable en répondant aux besoins urgents des pays en développement, en promouvant la croissance économique, en favorisant la coopération internationale et en réduisant les inégalités³.

Le présent document vise à permettre à la Commission d'opérer un choix éclairé au regard des critères de localisation qui ont été élaborés dans le cadre du processus informel d'opérationnalisation. Il reflète l'état des réflexions et des éléments explorés par les autorités françaises à ce jour en vue de construire une offre au plus près des besoins du Centre, et demeure évolutif. L'éventuelle formulation ultérieure d'une offre définitive et engageante pour le Gouvernement français sera subordonnée aux décisions qui seront prises par la Commission puis par l'Assemblée générale sur le siège et les implantations régionales du Centre.

Ce projet, centré sur l'accueil d'un bureau régional à Paris, témoigne de l'attachement de la France à la dimension multipolaire du Centre (I). La capitale française présente un cadre optimal pour l'implantation du futur bureau et un environnement idéal pour ses agents, tant en termes de connectivité et d'accès (II), que de facilités d'installation et de qualité de vie (III). La France est déterminée à héberger le bureau dans les meilleures conditions matérielles et financières (IV) et à tirer pleinement profit des synergies offertes par la place d'arbitrage de rang mondial qu'est Paris (V).

¹ [A/80/17](#), par. 197 ; [A/CN.9/1218](#), par. 22. V. aussi <https://uncitral.un.org/fr/content/dernier-appel-aux-gouvernements-pour-manifester-leur-int%C3%A9r%C3%AAt-%C3%A0-accueillir-le-centre>

² [A/79/17](#), annexe III.

³ [A/CN.9/1177](#), par. 14.

I. La France soutient la création d'un Centre pleinement multipolaire dès le premier jour de son établissement

Comme l'a acté la Commission, les facteurs pertinents identifiés par le processus informel devront faire l'objet d'une appréciation globale pour guider la décision de la Commission sur l'emplacement du siège et des bureaux régionaux initiaux du Centre⁴, étant donné qu'il sera difficile pour un lieu unique de satisfaire à lui seul à l'ensemble des facteurs identifiés.

La France soutient résolument le caractère multipolaire du Centre dès le premier jour de son établissement afin de tirer pleinement avantage des complémentarités entre les différents emplacements et de lui permettre de réaliser efficacement l'ensemble de ses missions. La perspective d'un Centre multipolaire est, en effet, la plus adaptée au caractère décentralisé des procédures de règlement des différends investisseur-Etat (RDIE). La multipolarité permettra d'assurer la viabilité, l'efficacité, l'inclusivité et la légitimité du Centre et de lui fournir l'écosystème approprié pour l'accomplissement de ses missions. Elle est également propice au développement de coopérations et de coordinations, comme envisagé à l'article 3 du statut. Cette dimension est particulièrement nécessaire dans le cadre de l'établissement d'une institution nouvelle, comme le Centre, qui trouvera sa place tant dans le cadre du système actuel d'arbitrage *ad hoc* que dans la perspective de l'établissement d'un Tribunal permanent des investissements.

La présence d'une implantation régionale au plus près d'un écosystème d'expertise de premier rang mondial pour la conduite de procédures de RDIE et l'organisation d'audiences contribuera à renforcer la proximité et l'efficacité du Centre vis-à-vis de ses bénéficiaires prioritaires. La complémentarité entre le siège et un bureau régional fera la force du Centre et permettra également le développement et le renforcement des capacités de tous les bénéficiaires du Centre.

Disposer d'implantations dans plusieurs zones du monde **permettra en outre au Centre d'être présent dans diverses régions linguistiques et de traditions juridiques variées** afin de disposer d'une expérience et d'une couverture complètes, au plus près des besoins de l'ensemble des membres. Couvrir différents fuseaux horaires peut également permettre une gestion plus agile et continue des dossiers.

Avec les réseaux de communication actuels, la distance géographique entre des implantations du Centre situées sur des continents différents ne constitue pas un obstacle à la circulation des informations et à la gestion efficace des dossiers. Cela permettra aussi de limiter la nécessité pour les équipes du Centre de se déplacer d'une implantation à une autre pour les besoins d'une même affaire.

Dans ces conditions, la France est d'avis que le Centre devrait comporter dès sa création un siège et un ou éventuellement deux bureaux régionaux, auxquels pourront s'ajouter d'autres bureaux ultérieurement, en tant que de besoin. Cette multipolarité devrait être garantie dans le statut du Centre. En vertu de l'approche globale dans l'appréciation des facteurs pertinents pour déterminer les emplacements du Centre, la manifestation d'intérêt française pourra être appréciée en regard d'autres offres qui présenteraient des complémentarités avec elle. A ce jour, l'offre formulée par la Thaïlande pour accueillir le siège du Centre consultatif est la plus complémentaire avec la proposition française d'établir un bureau régional à Paris.

⁴ [A/79/17](#), par. 125 ; [A/CN.9/WG.III/WP.251](#), par. 19 ; [A/CN.9/1218](#), par. 17-18 et 57 ; [A/80/17](#), par. 201.

II. Le bureau régional parisien bénéficiera d'une connectivité exceptionnelle, au sein d'une des villes les plus accessibles au monde

Paris est l'une des villes les plus accessibles au monde et les mieux insérées dans les réseaux de communication mondiaux, assurant une centralité qui n'est plus à démontrer. Le succès des Jeux Olympiques de 2024 en est un récent témoignage.

1. Paris jouit d'une excellente connectivité mondiale, y compris avec les bénéficiaires prioritaires du Centre

Paris est dotée de deux grands aéroports internationaux d'envergure mondiale (Orly et Roissy-Charles de Gaulle). Ces plateformes aéroportuaires majeures, par lesquelles transitent environ 100 millions de passagers par an, permettent à Paris d'être pleinement intégrée au réseau de communications internationales, gage de proximité pour l'ensemble des membres du Centre. Paris relie ainsi plus de 300 destinations de par le monde et offre des liaisons aériennes avec les régions où se situent les potentiels bénéficiaires prioritaires des services du Centre, y compris un nombre significatif de pays les moins avancés⁵. Cela facilitera les communications et déplacements, notamment au stade de la tenue d'audiences.

Par ailleurs, Paris se situe à moins de 2h d'avion ou de train des principales capitales européennes, y compris Londres, Genève, Francfort, Bruxelles et Stockholm qui comptent, avec Paris, parmi les principales places de l'arbitrage sur le continent européen. Paris dispose également de liaisons aériennes directes avec les principales places de l'arbitrage mondiales sur les autres continents (Hong Kong, Singapour, Washington, Dubaï, etc.).

2. Le Centre consultatif bénéficiera à Paris d'une excellente infrastructure de télécommunications

Le réseau français de télécommunications est à la pointe de la technologie et pleinement intégré au réseau mondial, ce qui assurera au Centre des communications robustes avec d'autres régions du monde dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions. Le réseau 5G et la fibre optique sont désormais généralisés, en particulier dans la région parisienne. Cette infrastructure satisfait aux meilleurs standards en matière de cybersécurité pour les besoins de confidentialité du Centre eu égard à ses missions.

3. Un réseau très dense de représentations diplomatiques est déjà présent à Paris

La présence de représentations diplomatiques d'Etats et d'organisations internationales facilitera les relations entre le Centre et ses membres et l'établissement de coopérations avec d'autres organisations. Au 1^{er} janvier 2025, la France accueillait sur son sol 191 délégations et représentations permanentes auprès d'organisations internationales et 161 ambassades et missions diplomatiques résidentes.

4. Des facilités d'octroi des visas et des titres de séjour seront proposées aux employés et aux utilisateurs du bureau régional parisien du Centre

Les membres du personnel des organisations internationales intergouvernementales reçoivent un titre de séjour spécial délivré par le protocole du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, confirmant leur statut de fonctionnaire international en France.

Les membres de la famille des fonctionnaires internationaux non ressortissants de l'Union européenne reçoivent également un titre de séjour spécial à leur arrivée en France, ce qui leur permet d'accéder sans restriction au marché du travail français.

⁵ Voir <https://www.directflights.com/to/CDG> pour les vols directs depuis l'aéroport Paris-Charles De Gaulle et <https://www.directflights.com/to/ORY> pour les vols directs depuis l'aéroport Paris-Orly.

Les autorités françaises apporteront au Centre la coopération et l'appui nécessaire pour faciliter le traitement des demandes de visas pour le séjour de personnes et de délégations issues de ses membres, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'institution et de l'accomplissement de ses missions. Pour ce faire, la France dispose du troisième réseau diplomatique au monde et compte 163 ambassades implantées parmi les 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Ce réseau permet d'offrir des conditions de dépôt des demandes de visas particulièrement favorables, ainsi que de délivrer aux délégations invitées par le bureau régional les visas de court séjour nécessaires dans les meilleurs délais.

III. Une implantation du Centre consultatif à Paris profitera de conditions d'installation favorables et d'un cadre de vie et professionnel idéal

1. Le bureau régional se verra octroyer les privilèges et immunités dès son installation à Paris, avant même la conclusion d'un accord de siège

La France est prête à accorder au Centre consultatif des privilèges et immunités similaires à ceux qu'elle accorde aux organisations internationales sises en France ou y ayant un bureau. A cette fin, elle pourra se mettre en relation avec le secrétariat provisoire du Centre pour conclure un accord de siège avec celui-ci.

La France s'est dotée d'un cadre juridique spécifique qui permettra une prompte implantation d'un bureau régional du Centre à Paris en facilitant l'octroi à celui-ci des privilèges et immunités dès son installation en France, en anticipation de la conclusion de l'accord de siège et de son entrée en vigueur. Il ne sera donc pas nécessaire d'attendre celle-ci pour que le Centre puisse s'installer, bénéficier de privilèges et immunités et commencer ses activités.

En effet, en application de la loi sur le développement solidaire du 4 août 2021, la France a adopté le 13 avril 2022 l'ordonnance n° 2022-533 définissant la nature, les conditions et les modalités d'octroi par le Gouvernement de privilèges, immunités et facilités à des organisations internationales.

En vertu de cette ordonnance (dite « attractivité »), il est possible d'octroyer, par décret d'application, un cadre temporaire aux organisations internationales qui souhaitent installer leur siège ou un bureau en France sans attendre l'entrée en vigueur d'un accord de siège qui doit faire l'objet d'une approbation parlementaire. Ce dispositif accélère significativement l'implantation d'organisations internationales en France.

Les privilèges et immunités octroyés en vertu de cette ordonnance sont similaires à ceux généralement accordés aux locaux des organisations internationales et à leurs personnels tels que ceux prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946. Ils sont d'ordre fiscal, social, douanier, migratoire, protocolaire et juridictionnel.

2. Le personnel du bureau parisien du Centre accèdera à un système complet de protection sociale et à une offre de santé de qualité

Régime de sécurité sociale – Les organisations internationales ayant des activités en France sont soumises à des règles d'affiliation au régime de sécurité sociale français. Ces règles prévoient une obligation générale d'affiliation pour toute personne travaillant en France. Toutefois, l'organisation internationale peut signer avec les autorités françaises compétentes une convention de sécurité sociale afin de dispenser son personnel d'affiliation au régime français de sécurité sociale. Un tel accord dérogatoire peut prendre la forme soit d'un accord spécifique relatif au régime de sécurité sociale, soit de dispositions intégrées à l'accord de siège.

Offre de santé – Paris offre un réseau d'établissements de santé de rang mondial couvrant l'ensemble de la palette des soins (consultations générales, prestations spécifiques, chirurgie,

etc.). L'offre est adaptée aux patients internationaux, avec des institutions telles que l'hôpital Américain de Paris, fournissant des médecins bilingues, des facilités de traduction et d'interprétariat ainsi que d'assistance et de coordination administratives. Le système AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) est le plus grand d'Europe. La région parisienne compte environ 73 000 médecins dont environ 22 500 généralistes et 50 200 spécialistes ainsi que 13 400 pharmaciens⁶.

3. Les personnels du bureau parisien et leurs familles profiteront d'un contexte économique dynamique et d'un cadre de vie de qualité

Situation économique – Une implantation du Centre à Paris bénéficiera de conditions économiques stables, tant au niveau national que dans l'espace plus large du marché intérieur européen. La monnaie locale, l'Euro, est convertible dans l'ensemble des autres grandes devises de référence. Le coût de la vie en région parisienne est moins élevé que dans de nombreuses métropoles mondiales⁷.

Logement – L'offre de logement à Paris et dans sa région est diversifiée, et couvre l'ensemble de la gamme répondant aux besoins des fonctionnaires du Centre. Les coûts de logement sont parfaitement compatibles avec le niveau de rémunération des fonctionnaires du Centre selon la grille établie par la Commission de la fonction publique internationale quel que soit le quartier de résidence dans Paris ou dans ses environs. Les autorités françaises sont disposées à apporter leur concours aux fonctionnaires du Centre pour régler toute difficulté éventuelle en matière d'accès au logement.

Une riche offre d'enseignement pour les enfants des membres du personnel – S'agissant de l'enseignement primaire et secondaire, les familles des employés du Centre consultatif trouveront à Paris une riche palette de solutions bilingues ou multilingues de qualité.

Paris et sa région accueillent de nombreuses institutions d'enseignement supérieur (universités, écoles et instituts) d'excellente qualité et de réputation mondiale dans l'ensemble des disciplines et domaines de formation. La région compte 120 établissements internationaux pour un total de 135 500 étudiants internationaux.

IV. La France est déterminée à héberger le bureau dans les meilleures conditions matérielles et financières

1. Le bureau parisien du Centre consultatif trouverait parfaitement sa place au sein de la future maison des Nations Unies dont les autorités françaises soutiennent la création en plein cœur de Paris

La France soutient la création d'une maison des Nations Unies (« *UN House* ») sur le site de la Cité du développement durable qui accueillera le futur siège de l'Agence française de développement (AFD) et qui devrait être inauguré à Paris à l'été 2027. Le site est idéalement situé en plein cœur de Paris, proche des quais de Seine ainsi que des gares de Lyon et d'Austerlitz. Il est directement accessible en 30 à 40 minutes en transport en commun depuis les deux grands aéroports parisiens. Plusieurs agences onusiennes basées à Paris pourraient rejoindre cette maison des Nations Unies avec l'accompagnement du gouvernement français. En particulier, certaines institutions des Nations Unies basées à Paris telles que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ONU-Habitat, l'Université des Nations Unies (UNU), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale pour les

⁶ Choose Paris Region, *Optimize Your Activities : Handbook for International Organizations in Paris Region*, 2025, p. 21, disponible [ici](#).

⁷ Selon le classement Mercer 2024, Paris était classé à la 29^e place mondiale en termes de coût de la vie (étude disponible [ici](#)).

Migrations (OIM) ainsi que le Programme mondial pour l'éducation (PME) porté par la Banque mondiale, pourraient se joindre à la maison des Nations Unies.

Le Centre consultatif y aurait toute sa place si la France était retenue pour accueillir un bureau régional. La France envisage dès lors de mettre à sa disposition un espace au sein de la future maison des Nations Unies et a d'ores et déjà engagé des discussions avec l'AFD, qui sera propriétaire du complexe et qui en occupera une partie. A cet égard, les éléments fournis ci-dessous correspondent à l'état actuel des discussions entre les autorités françaises et l'AFD. Il ne s'agit pas d'une offre finalisée, définitive ni engageante à ce stade.

En termes de capacité, le site serait parfaitement en mesure d'accueillir un bureau régional du Centre consultatif d'un effectif de 5 à 7 fonctionnaires, pour une surface d'environ 75 à 100 m². Au-delà de l'espace privatif tout à fait adapté pour assurer la confidentialité des travaux du Centre, un auditorium commun et plusieurs salles de réunion partagées pourront être utilisés pour les locataires et pourraient notamment être mobilisés pour l'organisation d'événements au titre des activités du Centre en matière de renforcement des capacités de ses membres.

Située en plein cœur de Paris, abondamment desservie par les transports publics et proche des gares d'Austerlitz et de Lyon, la Cité du développement durable sera dotée de multiples commerces sur place, d'un hôtel et de places de parking. Ces capacités d'accueil à proximité immédiate pour les délégations d'Etats membres appelées à participer à des réunions au Centre ou à des audiences dans Paris, seront gages d'efficacité et d'un lieu vivant, en synergie avec le Centre et à la pointe du développement durable.

Par ailleurs, d'autres pistes immobilières sont également à l'étude auprès de la ville de Paris et de l'UNESCO dans le contexte de la rénovation des locaux de cette institution onusienne.

2. Plusieurs contributions pourront être envisagées pour faciliter l'établissement d'un bureau régional à Paris

Frais d'installation – Les frais d'installation du Centre pourraient être couverts par une enveloppe financière consacrée du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ces frais comprennent notamment les frais d'équipement et d'ameublement ainsi que certains travaux éventuels de configuration et d'aménagement des locaux.

Frais récurrents – Dans le cadre de la piste immobilière au sein de la Cité du développement durable, l'AFD estime que le loyer annuel charges comprises serait compris entre 95 000 € et 130 000 € HT, en fonction du dimensionnement du bureau (dans une fourchette de 5 à 7 employés). Les charges comprises dans le loyer couvrent en particulier les frais de maintenance et d'entretien des locaux, notamment les frais de sécurité des parties communes, de nettoyage, de fonctionnement et de consommation (télécommunications, eau, électricité). L'inclusion de ces services dans les charges permettra de réduire la charge de gestion administrative pour les employés du Centre qui pourront se concentrer sur leurs missions de fond. Des frais complémentaires seront à prévoir pour l'utilisation de l'auditorium et de salles de réunion partagées. Les discussions avec l'AFD se poursuivront, et il lui sera demandé de formuler le moment venu une offre financière définitive sur la base de laquelle les autorisations budgétaires requises pourront être sollicitées pour couvrir ces frais récurrents, si la France était retenue pour accueillir un bureau régional.

Contributions volontaires complémentaires – Une partie des contributions volontaires récentes de la France à la CNUDCI devrait être destinée à soutenir les efforts d'opérationnalisation des éléments de la réforme du RDIE. En particulier, la France a versé une contribution volontaire de 60 000 € cette année au profit du projet pilote du Secrétariat de la CNUDCI sur la promotion et l'assistance technique aux pays en développement et aux pays

les moins avancés en vue de l'adoption des éléments de la réforme du RDIE, y compris les travaux d'établissement du Centre consultatif.

V. Le bureau pourra pleinement tirer profit des synergies offertes par l'écosystème parisien d'arbitrage et de contentieux international

1. Le Centre profitera à Paris d'un environnement institutionnel et multilatéral complémentaire à ses missions

Une grande partie des organisations et institutions internationales implantées à Paris possèdent un dénominateur identitaire commun autour du développement durable, équitable et au service de tous les Etats, qui est précisément au cœur de la réforme du RDIE et des missions du Centre.

Paris possède ainsi un riche maillage d'organisations internationales (23 organisations intergouvernementales) et d'institutions connexes (plus d'une soixantaine) représentant plus de 5000 emplois (ou 11 500 emplois tous statuts confondus)⁸. Plusieurs sièges ou bureaux d'organisations internationales et programmes faisant partie du système des Nations Unies y sont implantés, tels que le siège de l'UNESCO ou les bureaux de l'OIT, du PNUE, de l'ONU, de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ou encore du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

D'autres organisations et institutions offrent des complémentarités évidentes avec les missions du Centre consultatif, par exemple la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou encore la Chambre de Commerce Internationale (CCI).

2. Le bureau parisien pourra s'appuyer sur un tissu d'experts reconnus de l'arbitrage et du contentieux international

La France dispose d'un cadre juridique interne favorable à l'arbitrage international et de renommée mondiale qui a stimulé la structuration d'un riche écosystème d'expertise et qui a permis à Paris de se développer comme l'une des principales places d'arbitrage au plan mondial.

La présence du Centre en France faciliterait l'accès à ses services, en particulier contentieux, pour les pays qui participent aux nombreuses procédures instruites par des tribunaux dont le siège ou les audiences se situent à Paris, Londres, Genève, Francfort, Stockholm ou ailleurs en Europe⁹.

Institutions administrant des procédures arbitrales – Les principales institutions à dimension universelle administrant les procédures d'arbitrage international et de RDIE, telles que le CIRDI (qui pourrait ouvrir prochainement un bureau permanent parisien) et la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI)¹⁰, disposent d'une présence à Paris. D'autres institutions spécialisées en arbitrage¹¹ sont présentes à Paris qui pourraient par ailleurs accueillir prochainement un bureau de la Cour permanente d'arbitrage.

⁸ Choose Paris Region, *Optimize Your Activities : Handbook for International Organizations in Paris Region*, 2025, p. 9 et 29, disponible [ici](#)

⁹ V. aussi Ministère de la Justice, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, *Paris place de droit – Regards sur l'arbitrage et la médiation*, 2025 (disponible [ici](#)).

¹⁰ <https://iccwbo.org/dispute-resolution/dispute-resolution-services/icc-international-court-of-arbitration/>

¹¹ <https://parisarbitration.com/fr/institutions-darbitrage/>

Paris présente ainsi l'avantage de réunir une implantation du CIRDI, de la CCI et, bientôt, de la CPA, ce qui lui confère un intérêt certain en tant que lieu où se déroulent les règlements des différends investisseur-Etat, et présente des opportunités uniques de synergies et de coopération pour le Centre.

Infrastructure et services d'audience – Paris est l'un des sièges les plus compétitifs parmi les grands centres d'arbitrage en termes de coûts¹². Les possibilités d'hébergement d'audiences comprennent notamment, en fonction des termes et conditions de chacune d'elles, le Tribunal de commerce de Paris, le Centre de conférence de la Banque mondiale¹³, le Centre d'audience de la CCI¹⁴, le Centre d'arbitrage Delos¹⁵ ou encore la Maison du Barreau¹⁶. Il existe par ailleurs un certain nombre d'hôtels offrant des salles adéquates pour l'organisation d'audiences¹⁷.

En raison de la position de Paris comme place de l'arbitrage de rang mondial, son offre de services et son environnement dans le domaine de l'arbitrage existent tout aussi bien en anglais qu'en français et peut également couvrir d'autres langues, ce qui en fait un emplacement idéal pour fournir des services à des bénéficiaires de différents horizons linguistiques.

Témoignage de la prégnance du multilinguisme comme marqueur fort de l'écosystème, Paris dispose d'un riche maillage de traducteurs et d'interprètes susceptibles d'être mobilisés dans des procédures de RDIE et plus généralement dans le cadre des missions du Centre¹⁸.

Les sténotypistes apportent également une expertise essentielle au bon déroulement d'audiences. Cette profession est très présente à Paris¹⁹.

Services d'expertise juridique et financière – La profession d'avocat est très dynamique à Paris. En effet, environ 34 000 avocats sont inscrits au barreau de Paris dont environ 2 300 sont aussi inscrits dans 82 barreaux étrangers²⁰. La plupart des grands cabinets d'avocats internationaux spécialisés en arbitrage d'investissement disposent d'une implantation à Paris. Certains sont intégrés à un réseau international qui s'étend également à des pays en développement. Par ailleurs, la profession est portée par des associations très dynamiques telles que le Comité français de l'arbitrage et Paris place de Droit.

La plupart des grands cabinets d'expertise financière, utilisés en particulier afin d'estimer le quantum des dommages en procédure arbitrale, disposent d'une implantation à Paris, dans le contexte d'une offre plus large encore.

¹² [Paris Place d'Arbitrage](#)

¹³ <https://icsid.worldbank.org/fr/services/salles-d-audience/paris>. Le bureau de la Banque mondiale à Paris est équipé de salles d'audience. Au cours de l'exercice 2025, 35% des audiences organisées par le CIRDI en présentiel ont eu lieu à Paris, contre 29% à Washington, 16% à Londres et 10% à Madrid : v. CIRDI, *Rapport annuel 2025*, p. 28 (disponible [ici](#)).

¹⁴ <https://iccwbo.org/dispute-resolution/dispute-resolution-services/icc-hearing-facilities/>

¹⁵ <https://hearings.paris/>

¹⁶ <https://www.avocatparis.org/services-de-l-ordre/maison-du-barreau>

¹⁷ <https://parisarbitration.com/fr/lieux-daudience/>

¹⁸ <https://parisarbitration.com/fr/interpretes/>

¹⁹ <https://parisarbitration.com/fr/stenotypistes/>

²⁰ *Statistique sur la profession d'avocat – Situation au 1^{er} janvier 2023*, Ministère de la Justice, direction des affaires civiles et du sceau, p. 5, disponible [ici](#) ; *L'attractivité juridique de la France*, Ministère de la Justice et Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 2025, p. 26, disponible [ici](#).

3. Le bureau régional pourra nouer de nombreuses collaborations avec des acteurs locaux dans l'intérêt de ses missions

L'abondance et l'excellence de l'expertise, en particulier juridique, managériale ou linguistique, des diverses structures décrites plus haut fournit un vivier de qualité susceptible d'apporter son concours aux activités du Centre consultatif au titre de diverses coopérations et collaborations, à la fois sur le volet de l'article 6 (intervenants pour des conférences ou formations) et sur celui de l'article 7 du statut (*roster* de cabinets d'avocats, fourniture de services *pro bono* ou à tarif préférentiel).

Des synergies et partenariats pourraient également être envisagées avec le milieu universitaire. En effet, Paris accueille des institutions universitaires et de formation supérieure parmi les plus réputées en droit et en arbitrage, gage d'excellence qui contribue à la place d'arbitrage de premier plan qu'est Paris. On pourra citer, à titre d'exemple, l'Université Paris 1 Sorbonne, l'Université Paris 2 Panthéon Sorbonne, l'Université Paris 10 Nanterre, l'université Paris Est Créteil, l'Université Paris-Saclay ou encore réseau des centres régionaux de la formation professionnelle des avocats dont l'Ecole de Formation professionnelle des Barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris.

Le Centre pourra par ailleurs s'appuyer sur des fournisseurs d'information juridique pour accéder aux meilleures bases de données relatives à la jurisprudence en matière de RDIE, telles que, par exemple, celle développée par Jus Mundi, l'un des pionniers du secteur, qui dispose de son siège principal à Paris.

Enfin, la richesse de cet écosystème local, ainsi que l'organisation à Paris de manifestations et d'événements réguliers et de visibilité internationale, telle la *Paris Arbitration Week* qui rassemble chaque année la communauté du RDIE, apporteront au Centre une visibilité accrue tout en renforçant la proximité et le dialogue avec ses bénéficiaires et partenaires potentiels.

* * *

La délégation française se tient à la disposition des autres délégations de la CNUDCI afin de poursuivre les discussions en vue de l'établissement du Centre consultatif sur le règlement des différends relatifs à des investissements internationaux qui constitue un élément clé de la réforme en cours du RDIE.
